



Compte rendu de l'assemblée générale des propriétaires du 3 juillet 2025

L'assemblée des propriétaires des marais de la basse vallée de la Vie a été convoquée en session extraordinaire le 3 juillet 2025, à 16h00 à la salle de la Baritaudière de Saint-Hilaire-de-Riez : 60 propriétaires étaient présents ou représentés.

Rapport moral du Président,

Le président de l'Association Syndicale des Marais de la Basse Vallée de la Vie, Pierre de MAISONNEUVE, a ouvert la réunion à 16h05, en remerciant les participants de leur présence à cette assemblée générale qui lui permet de leur présenter les principales réalisations du syndicat¹ de ces deux dernières années, et par ailleurs, d'échanger sur les défis auxquels nous sommes confrontés pour assurer la pérennité de nos marais.

Le président a tout d'abord présenté les excuses des maires de nos collectivités locales retenus par l'exercice de leurs responsabilités : Mme Isabelle TESSIER, *Maire du Fenouiller*, représentée par M. Stéphane GUIBERT, *Adjoint Bâtiments, Environnement, Patrimoine*, Mme Kathia VIEL, *Maire de Saint-Hilaire-de-Riez*, représentée par M. Vincent PIPAUD, *Délégué à l'environnement, à la transition écologique et au littoral*, M. François BLANCHET, *Président de l'Agglomération Pays de St Gilles Croix de Vie, Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*, et enfin M. Hervé BESSONNET, *Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay, Maire de Notre-Dame-de-Riez*. Le Syndicat Mixte des Marais est cependant bien représenté ici par Ludovic PRIOU, *Technicien rivières et marais*, qui vous exposera les réalisations concrètes du SMMVLJ de ces deux dernières années, et Nadia REMAUD, notre secrétaire, qui vous a accueilli lors de votre arrivée. Sans le support permanent et le financement assuré par nos collectivités locales, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région et le Département, qui s'expriment via le SMMVLJ, nos moyens d'actions seraient particulièrement limités, car nos taxes syndicales ne couvrent en effet qu'une petite partie des frais d'entretien du réseau hydraulique de nos marais. En contrepartie, il est vrai aussi que nos marais rendent d'éminents services à la collectivité : une biodiversité et une faune exceptionnelle, des paysages typiques attractifs, des fonctions épuratives des eaux essentielles à notre environnement...

Fonctionnement de notre association

L'essentiel du mode de fonctionnement de notre association syndicale a été tout d'abord rappelé à l'intention des personnes devenues propriétaires récemment. Cette partie n'est pas reprise ici, les

¹ Le « **syndicat** » : est le terme générique défini par les statuts de l'ASMBVV pour désigner l'ensemble des membres élus par les propriétaires pour gérer les affaires de l'association.

personnes intéressées sont invitées à se reporter aux pages 3, 4, 5 et 6 de la présentations ASMBVV accessible par internet sur le site du SMMVLJ : voir adresse en fin du présent CR.

Les actions de restauration et de préservation du marais

Les années 2023-2024 ont été des années délicates pour notre association, tout en travaillant ensemble pour préserver et valoriser nos marais, nous avons dû faire face à de nombreux défis environnementaux et réglementaires.

- **Travaux exceptionnels** : La tempête Céline du 23 octobre 2023 a particulièrement frappé notre marais. Au total, nous avons recensé avec le SMMVLJ une soixantaine de sites présentant des dégâts plus ou moins importants : 9 sites ont été classés prioritaires et à traiter d'urgence (avec des brèches ou submersions de digues ayant provoquées des dégâts significatifs), 10 sites ont été classés préoccupants, à traiter dans les 6 à 18 mois, 22 sites présentant quelques dégâts sont à surveiller dans l'avenir, et enfin 18 sites privés dont le traitement et le suivi ne peuvent être assurés que par les propriétaires. Ces derniers ont tous été prévenus par courrier.

L'ASMBVV a engagé, dès l'hiver 2023, les travaux de restauration sur les sites prioritaires pour un total de 14 600 euros. Les intempéries n'ont pas facilité les choses. Sur l'étier *Chante Caille*, au Fenouiller, la restauration de la brèche n'a pas tenu lors de la marée de vives eaux suivante. Une nouvelle intervention a dû être planifiée et est venue s'ajouter au programme de travaux 2024-2025 du SMMVLJ.

- **Travaux courants** : nous sommes intervenus sur l'étier de Baisse à la suite d'un affaissement de berges, et par ailleurs, auprès de 5 propriétaires afin qu'ils restaurent leurs prises d'eau en mauvais état et risquant de fragiliser des digues. Nos dépenses de travaux courants se sont élevées à 9 000 euros.
- Le total des dépenses de travaux 2023 et 2024 inscrites dans nos comptes est de 24 383, 88 euros.

Surveillance de la qualité des eaux

Chacun d'entre nous est attaché à la qualité des eaux qui alimentent le marais alors que les facteurs de risque de pollution sont nombreux : la STEP, le port, l'environnement urbain et agricole...

Pour mémoire, en plus des analyses effectuées dans l'estuaire par le Département, nous avons obtenu, depuis 2022, que des analyses soient effectuées 6 fois par an, sur 4 étiers : Prédevie, Loire, Baisse, et La Planche, auxquels se sont ajoutés en 2023 des analyses en amont de Boursaud et au Pont de l'Arche.

L'année 2024 a été marquée par de nombreux épisodes pluvieux intenses, ce qui a augmenté significativement les risques de pollution. Ces analyses portent sur 5 critères : le nitrate, le phosphore, les orthophosphates, les E. Coli et entérocoques. Les résultats des analyses sont plutôt contrastés.

- Sur les des étiers de Prédevie, Loire et La Planche : sur 90 analyses, la qualité de l'eau est Moyenne dans 25 % des analyses, et donc Bonne ou Très bonne dans 75% des analyses.
- Par contre, sur l'étier de Baisse, ces mêmes résultats sont Mauvais 1 fois sur 6 sur le phosphore et les orthophosphates. En amont de Boursaud et au Pont de l'Arche, les analyses posent problème également : Mauvais ou Médiocre sur 7 analyses sur 12.

Lors de la réunion du groupe de travail *Qualité des eaux du marais* de mars 2025, il a été évoqué que cette mauvaise qualité de l'eau, en aval de Boursaud, pourrait peut-être s'expliquer par les jus s'échappant de la masse des déchets verts de la déchèterie de La Chaussée, et qu'une étude complémentaire serait à réaliser pour comprendre les causes des pollutions en amont de l'écluse de Boursaud.

Défis à gérer : Réglementation de la pêche à l'anguille.

Un nouvel Arrêté Ministériel portant les *nouvelles dates de pêche de l'anguille européenne (Anguilla anguilla) aux stades d'anguille de moins de douze centimètres en domaine maritime en Atlantique* est en

préparation. L'article 4 de ce projet d'arrêté renouvelle pour la troisième année consécutive l'interdiction de la pêche à l'anguille dans nos marais.

Avec nos collègues des marais des Olonnes et du Payré, nous avons rédigé une contribution commune à l'Enquête Publique relative à ce projet. Il est important de noter que notre argumentaire a obtenu le support complet de nos autorités locales ; successivement MM. François BLANCHET, *président de l'Agglomération Pays de Saint Gilles Croix de Vie*, Didier MANDELLI, *sénateur de la Vendée*, Stéphane BUCHOU *député de la Vendée*, ont écrit à Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, *Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche* pour l'informer de leurs préoccupations sur l'avenir des marais de Vendée et exprimer leur support à nos propositions.

- ⇒ Voir le texte de notre contribution à l'Enquête Publique « [Nos marais salés de la côte vendéenne sont en danger](#) » sur la page internet ASMBVV, adresse en bas du présent document.
- ⇒ L'Enquêteur Public a publié son analyse des 21 contributions reçues par le ministère. Il juge notre contribution hors périmètre en précisant qu'une évaluation environnementale préalable des risques, n'était pas obligatoire dans le cadre de cet arrêté visant à définir les dates d'autorisation de la pêche à l'anguille. Le projet d'arrêté n'était pas publié au jour de l'AG.

Le marais salé, quel avenir ?

Le contexte actuel d'interdiction de pêche à l'anguille, rend incertain l'avenir de nos marais à poisson : le découragement guette beaucoup de propriétaires, les opérations d'entretien diminuent, la déprise progresse... Aussi, il est urgent de discuter avec nos autorités de tutelle pour définir un mode de gestion durable de nos marais conciliant la valorisation de l'implication des propriétaires et la préservation de l'anguille. C'est pourquoi, toujours avec nos collègues des marais des Olonnes et du Payré, Daniel REMIGNON et Fabrice MOSNERON DUPIN, nous avons écrit à la DDTM et demandé que soient organisées des réunions de travail pour étudier des mesures spécifiques de gestion durable de nos marais vendéens. Sans perdre leur tradition de marais à poissons, il est possible d'imaginer des modes de gestion des marais salés vendéens permettant d'accroître le nombre d'anguilles matures retournant vers le milieu naturel.

En effet les études de LOGRAMI démontrent que les civelles sont présentes en masse dans l'estuaire de la Vie et que nos marais ont des capacités importantes d'accueil et de croissance des anguilles.

Dans l'attente, d'une résolution des contradictions dans lesquelles nous vivons actuellement, nous conseillons aux propriétaires de saisir toutes les opportunités qui se présentent pour restaurer le marais, et en particulier via le *Projet Anguille du SMMVLJ* géré par Ludovic Priou et les *Contrats Natura 2000* gérés par Sophie MIRAMONT, Animatrice Natura 2000 (voir plus loin, leurs interventions).

Situation financière de l'ASMBVV

Pour terminer le président a commenté la situation des comptes de l'association. Nous avons réalisé 24 386,88 € de travaux sur les années 2023 et 2024, en bénéficiant d'une subvention de 25% de la part de Département. Notre réserve financière était de 54 646,66 € à fin 2024. Cette somme est relativement importante au regard du montant de la collecte annuelle de taxes 2024 (6 609 €). Elle nous met à l'abri de travaux à faire en urgence.

Nota : les comptes administratifs des années 2023 et 2024 sont consultables sur la page internet ASMBVV du site du SMMVLJ. Cf. adresse en fin du présent document

Intervention du SMMVLJ par Ludovic PRIOU

M. Ludovic PRIOU rappelle dans un premier temps le fonctionnement, la composition de l'équipe et le rôle du Syndicat Mixte à travers ses différentes missions.

Il expose ensuite que les travaux réalisés par l'ASMBVV se sont effectués dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie et Jaunay 2022-2024, ce qui permet un financement du Département à hauteur de 25% du HT soit 4 915,42 € ; le syndicat mixte assistant techniquement l'association pour la réalisation de ces travaux.

Bilan des actions du Syndicat Mixte des Marais

Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 -

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a effectué des travaux de restauration de digues sur 6 sites, représentant un linéaire 905 m, pour un montant de 98 499,00 € TTC. Ces travaux ont été financés par le Département de la Vendée à hauteur de 25 %, soit 20 520,62 €.

Le Syndicat Mixte a également réalisé à titre expérimental l'aménagement de 2 marais salés en faveur de l'anguille et de la biodiversité. Ces travaux ont consisté principalement en la restauration des prises d'eau et au curage partiel des marais avec création de zones profondes.

M. Ludovic PRIOU précise que la gestion de ces marais se veut la plus ouverte possible avec une cote de gestion au niveau d'un coefficient 70. Cette gestion permet de maximiser le renouvellement de l'eau dans le marais et donc les entrées de civelles et autres espèces. Ces entrées et sorties d'eau régulières induisent également un marnage dans le marais favorable à l'habitat lagunaire (habitat d'intérêt communautaire – Natura 2000) et à la végétation de berges (obione, salicorne, soude maritime...). Ce mode de gestion se veut également plus simple et moins interventionniste pour les propriétaires.

Le coût des travaux s'élève à 80 834,16 € TTC pour les 2 sites, avec des financements de 10 800 € de la Région des Pays de la Loire et de 34 500 € de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le reste à charge est financé par les communautés de communes et d'agglomération du bassin versant de la Vie et du Jaunay, membres du Syndicat Mixte.

Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 – Programme d'actions prévisionnel

De nombreuses digues sont relativement dégradées suite aux tempêtes d'octobre 2023, et nécessiteront des travaux dans les années à venir.

Aussi, un nouveau programme de restauration de digues a été défini dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2025-2027, avec des financements à hauteur de 25 % du HT par le Département de la Vendée :

- Pour l'ASMBVV : 25 000 € HT ;
- Pour le SMMVLJ : 60 000 € HT.

2 nouveaux sites pour l'aménagement des marais salé favorables à l'anguille et à la biodiversité sont également prévus, pour un montant prévisionnel de 60 000 € TTC et avec des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50 %) et de la Région des Pays de la Loire (30 %).

Suivi et modélisation de la dynamique du recrutement des civelles (Anguilla anguilla) dans les marais salés de la Basse Vallée de la Vie

M. Ludovic PRIOU présente ensuite le travail réalisé par Thomas LEQUEFFRINEC, stagiaire à LOGRAMI sur le suivi et la modélisation de la dynamique du recrutement des civelles (*Anguilla anguilla*) dans les marais salés de la Basse Vallée de la Vie, sur la période 2023-2024 et 2024-2025.

Suite aux aménagements favorables à l'anguilles et à la biodiversité sur 2 sites, l'objet de ce stage était, entre autres :

- de définir dans quelle mesure les variables environnementales expliquent-elles les variations spatio-temporelles de l'abondance de civelles dans les marais ?

- d'estimer le recrutement annuel de civelles via l'utilisation d'un modèle.

45 nuits de suivi ont ainsi été effectués.

L'analyse des résultats a permis de mettre en relation différents paramètres avec les entrées de civelles, comme par exemple :

- Les effectifs d'anguille qui entre dans les marais sont positivement corrélés à la quantité d'eau entrante,
- Les civelles sont davantage attirées par l'eau douce.

Le modèle qui a été utilisé pour prédire le nombre de civelles entrant dans les marais a permis d'estimer un nombre de civelles total sur les jours de suivi de 12 722 civelles ; à mettre en parallèle avec les effectifs totaux réellement observés de 16 135 civelles.

En utilisant le modèle, l'estimation annuelle totale des effectifs entrant dans les marais pour toutes les marées supérieures à un coefficient 70, s'élève à 24 755 civelles pour 2023-2024 et 16 358 civelles pour 2024-2025.

Le modèle a également permis de comparer les entrées de civelles entre une gestion ouverte à partir d'un coefficient 70 et une gestion traditionnelle avec des prises d'eau réalisées entre un coefficient 80 et 95.

Ces simulations ont permis de démontrer que la gestion ouverte permettrait un recrutement en civelles 5,49 fois plus élevé qu'une gestion traditionnelle.

Intervention de Sophie MIRAMONT - (Natura 2000)

A la suite d'une question d'un participant Sophie MIRAMONT, Chargée de mission Natura 2000 et Observatoire de la biodiversité au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, mais dont la compétence NATURA 2000 s'étend sur tout le marais Breton, y compris le marais salé de la Vie, nous a rappelé les possibilités offertes par le programme Natura 2000 pour améliorer la qualité de l'habitat prioritaire que constituent les lagunes côtières.

Les contrats Natura 2000 visent la restauration des habitats, dont les lagunes côtières, et financent notamment des actions de travaux en marais. Tout propriétaire de marais peut faire une demande de contrat Natura 2000, qui, après validation du conseil régional des Pays de la Loire, constitue un contrat d'engagement de 5 ans. Pour plus d'informations concernant les contrats, vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.baie-bourgneuf.com/site-natura-2000/rubrique-participer/les-contrats/>

La charte Natura 2000 s'adresse à tous les propriétaires en zone Natura 2000. La charte constitue une adhésion volontaire sur 5 ans renouvelable durant laquelle le contractant s'engage à poursuivre des « bonnes pratiques ». En contrepartie, l'adhésion à la charte permet l'exonération de taxes sur le foncier non bâti durant les 5 années d'adhésion. Pour plus d'informations concernant la charte, vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.baie-bourgneuf.com/site-natura-2000/rubrique-participer/la-charte/>

Questions diverses

Jean SOCHARD a demandé quel était l'intérêt de l'étude de LOGRAMI sur les entrées de civelles dans le marais, si l'anguille ne peut être pêchée par les propriétaires : Pierre de MAISONNEUVE a précisé qu'il estimait important qu'un organisme extérieur comme LOGRAMI démontre que l'estuaire de

La Vie et les marais salés de la Vie ont toujours une forte attractivité pour les civelles. Ceci ne peut que renforcer nos demandes de discussions avec la DDTM afin d'étudier, dans le contexte actuel d'interdiction de la pêche à l'anguille, des mesures spécifiques de gestion durable de nos marais vendéen avec l'objectif de concilier préservation de l'anguille et valorisation des efforts des propriétaires.

Vincent PIPAUD, Délégué à l'environnement, à la transition écologique et au littoral, est ensuite intervenu pour apporter des précisions sur l'étier de Baisse : il a confirmé que par délibération du 11 avril 2025, la Communauté d'Agglomération Pays de Saint Gilles Croix de Vie avait décidé que des travaux de restructuration allaient être engagés sur la déchèterie de La Chaussée, et, qu'à terme, il ne devrait plus y avoir de possibilité d'écoulement vers l'étier de Baisse. Il a également confirmé qu'un travail d'investigation serait effectué pour analyser les causes de pollution en amont de l'écluse de Boursaud.

A 17h45, le Président a levé la séance.

Le Président, Pierre de MAISONNEUVE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Maisonneuve".

PRÉFECTURE DE LA VENDEE
24 JUL. 2025
COURRIER ARRIVÉ

Ou s'informer – Qui consulter :

- **Aménagements favorables à l'anguille et à la biodiversité** : **M. Ludovic PRIOU**, technicien au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Email : ludovic.priou@vie-jaunay.com - Tel : 06.70.61.00.34 –
Nota : Ce type de proposition est bien adapté aux situations de multipropriété statutaire comme les anciens vasais des salines.
- **Contrats Natura 2000** : **Sophie MIRAMONT**, animatrice Natura 2000 au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf. Email : smiramont@baie-bourgneuf.com - Tel : 02.51.39.55.62
Nota : les marais à poissons, en gestion traditionnelle de pisciculture (anguille, mulot, bar, daurade, crevette...), sont éligibles aux contrats Natura 2000.
- **Pour tout problème administratif ou de secrétariat** : **Nadia REMAUD**, Tel : 02.28.10.94.36
Email : nadia.remaud@vie-jaunay.com
- **Pour tout conseil concernant la gestion de marais**, y compris sur les aménagements envisagés dans le cadre d'un Projet Anguille ou d'un contrat Natura 2000 : les membres du syndicat ASMBVV sont à votre disposition –Email : asso.synd.marais.bvv@laposte.net – ou **Pierre de MAISONNEUVE** Tel : 06.87.74.95.59
- **Accéder à la page ASMBVV** : aller d'abord sur le site du SMMVLJ : <https://vie-jaunay.com>, puis onglet *Les associations syndicales*, et enfin l'onglet *Association Syndicale des marais de la basse vallée de la Vie* : [ASMBVV](#)